

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation de la visite à domicile Question écrite n° 42239

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revendications des médecins de l'association SOS médecins en faveur d'une revalorisation du tarif de la visite à domicile, jugé insuffisants. L'indemnité de déplacement n'a pas augmenté depuis 15 ans, alors que les besoins sont grandissants. Le rôle de SOS médecins est essentiel notamment pour les patients qui ne peuvent pas ou plus se déplacer et pour l'infrastructure hospitalière car la prise en charge à domicile des patients permet de désengorger les services d'urgence. C'est pourquoi l'association demande au Gouvernement de porter la valeur de la visite urgente en journée à 57,60 euros comme cela avait été mis en place à une période de la crise sanitaire ; d' aligner l'indemnité de déplacement à 10 euros quel que soit l'horaire et d'intégrer les médecins de SOS Médecins dans toutes les revalorisations de la profession. Il lui demande ses intentions sur les requêtes de SOS Médecins dont le rôle est crucial dans l'organisation du système de santé français.

Données clés

Auteur : M. Grégory Besson-Moreau

Circonscription : Aube (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42239

Rubrique : Assurance maladie maternité
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 novembre 2021, page 7938

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)